









CONDITIONS PARTICULIÈRES

À EFFET DU 05/01/2020

Votre contrat est le contrat n°APP 753 210 859

Les références de vos conditions générales sont APP1234.

Votre contrat arrivera à échéance le 05/02/2020 et votre tarif est de 69,84 €.

L'assuré(e) est :

Jean Dupont jeandupont@email.com

Ses colocataires assuré(e)s sont :

John Doe

Le logement assuré est situé :

13 rue du loup garou 91100 Corbeil-Essones

L'assureur est MMA IARD

Société anonyme au capital de 537 052 368 euros RCS Le Mans 440 048 882

Siège social: 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS Cedex 9

Le gestionnaire est Appenin

https://client.appenin.fr SAS au capital de 7 038 400 euros - RCS Paris 482 112 331 n° ORIAS 20001013

Siège social: 86-90 rue Saint-Lazare, 75 009 Paris

Vos caractéristiques :

- Vous êtes majeur(e)
- Vous étudiez à l'ESSCA
- Vous êtes locataire
- Votre logement est composé de 2 pièce(s) principale(s)
- Ce logement constitue votre résidence principale
- Vous souhaitez que nous transmettions automatiquement votre attestation à votre bailleur si celui-ci nous la réclame

appenin











Votre besoin

Vous avez besoin d'une assurance multirisque habitation adaptée à vos caractéristiques.

Notre conseil

Nous vous recommandons de souscrire ce contrat, dont les garanties, adaptées aux locataires étudiants, sont cohérentes avec votre besoin.

Vos garanties

Elles recouvrent votre responsabilité civile locative et vie privée ainsi que la protection de vos biens, vous permettent de bénéficier d'une protection juridique défense/recours, et d'une assistance logement temporaire. Elles sont détaillées, ainsi que les plafonds associés, dans les Conditions Générales.

Les capitaux garantis pour la protection de vos biens :

valeur mobilière par événement : 7†000 €

• dont par objet : 1 000 €

Votre niveau de franchise pour la protection de vos biens :

- pour la garantie Catastrophes Naturelles : franchises prévues par la réglementation
- pour les autres garanties de protection de vos biens : 150 €
- pour les garanties de responsabilité civile : 0 €

Nota : Ce contrat a été établi selon vos déclarations et vos réponses apportées à nos questions. Veuillez nous aviser de toute modification qui surviendrait. Vous reconnaissez avoir été informé du caractère obligatoire des réponses faites aux présentes Conditions Particulières ainsi que des sanctions encourues en cas d'omission ou de déclaration inexacte (réduction de l'indemnité, art. L.113-9 du code des assurances ou nullité de contrat, art. L.113-9 du code des assurances). La distribution de ce contrat donne lieu à une rémunération sous forme de commissions.

Fait à Paris, le 05/01/2020, et remis au souscripteur le jour de la signature,

L'Assureur, par délégation Appenin,

